

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 OCTOBRE 2011

AFFICHE EN MAIRIE LE 13 OCTOBRE 2011

Le dix octobre deux mille onze à seize heures, le Conseil Municipal, convoqué le trois octobre deux mille onze, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis NEGRE, Sénateur-Maire de Cagnes-sur-Mer.

PRESENTS :

Mesdames, Messieurs NEGRE – BANDECCHI - MARTIN – CORBIERE – ROSSO – CONSTANT – LUPI - GAGNAIRE - TRASTOUR – ANATOMARCHI - ALBERT-RIGER ANGLADE - GUIDON – SPIELMANN – CHANVILLARD - POUTARAUD – ALLEMANT – RUSSO – PIETRASIAK – LEOTARDI - SALAZAR – RAIMONDI - BOTTIN – CORDERO – SASSO - BONNAUD – AMOROZ - GERMANO - GAGGERO – BENSADOUN - IANNARELLI SANTINELLI – NATIVI - OBRY - GINOUVIER - TAIANA – LARTIGUE – SOLER - CAVENEL - BURRONI

POUVOIRS RECUS DE :

Mme PIRET à Mme LUPI
Mlle CHABOUHA à Mme CORBIERE
M. SALAZAR à M. le Maire jusqu'à son arrivée
Mlle PROVENCAL à M. MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALLEMANT

* * *

Monsieur le Maire ouvre la séance à 16 H et passe la parole au benjamin de l'assemblée, M. Allemant qui procède à l'appel des présents.

Il passe ensuite à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2011 ; approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Puis il ratifie les 55 décisions prises pendant l'intersession en application des dispositions de l'article L 2122.22 du Code Général des collectivités territoriales et la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA), arrêtée au 31/08/2011 au titre de l'article L 2122.4 du Code Général des collectivités territoriales.

* * *

Arrivées :

M. Bensadoun – 16 h 08
M. Amoroz – 16 h 09
M. Burroni – 16 h 10
M. Gaggero – 16 h 13
M. Speilmann – 16 h 33
Mme Iannarelli – 17 h 11

* * *

1. Décision modificative n° 2 – Exercice 2011 – Budget Principal Ville

Rapporteurs : M. le Maire – M. MARTIN

Suite à l'adoption du Budget Primitif 2011 le 4 avril dernier et d'une première décision modificative le 24 juin, il convient maintenant de compléter certains crédits de dépenses pour permettre la liquidation des dépenses obligatoires, par désaffectation de crédits de dépenses inutilisés et l'inscription de recettes nouvelles. La présente décision modificative s'équilibre globalement en dépenses et recettes à la somme de 5 182 188,26 € et section par section comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	5 022 829,84 €	5 022 829,84 €
Section de fonctionnement	159 358,42 €	159 358,42 €
Total	5 182 188,26 €	5 182 188,26 €

Il vous est précisé que sur ce montant total figurent en investissement des opérations « financières » équilibrées en dépenses et en recettes pour 4 803 861,98 € (remboursement temporaire d'un emprunt pour 4 303 861,98 € et perception de la TLE destinée à être reversée à NCA pour 500 000 €), ramenant ainsi les opérations nouvelles d'investissement à 218 967,86 € et le total des opérations nouvelles pour l'ensemble du budget (investissement et fonctionnement) à 378 326,28 €

Le Conseil Municipal :

- **SE PRONONCE** en faveur de cette décision modificative.

Se sont abstenus : Mme LARTIGUE - M. SOLER
 Mme CAVENEL
 M. BURRONI

Ont voté contre : Mme NATIVI - MM. SANTINELLI, OBRY
 Mme TAIANA
 M. GINOUVIER

2. Adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)

Rapporteur : M. le Maire

L'Association des Elus en Charge du Sport (ANDES), créée en 1997 et regroupant l'ensemble des élus en charge du Sport, a pour vocation d'accompagner ces derniers dans leur mandat sur toutes les questions relatives au Sport et à sa pratique. Cette Association a pour principaux objectifs :

- de resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des Sports et de l'animation sportive afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national
- d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, tant collectifs qu'individuels, en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives y compris par voie d'action ou d'intervention en justice
- d'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives
- de constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale

Depuis le 1^{er} janvier 2011, pour les communes de 20 000 à 49 999 habitants (notre commune compte 48 813 habitants, selon le dernier recensement de la population), le montant annuel de la cotisation est fixé à 420 €(quatre cent vingt euros).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** l'adhésion de la ville à ANDES,
- **DESIGNE** M. Gilbert AN TOMARCHI, adjoint au Maire, représentant de la collectivité auprès de l'ANDES pour l'année 2011 et M. Serge BONNAUD, Conseiller municipal, suppléant

3. Régie de recettes – Service culturel – Modification de tarifs

Rapporteurs : M. le Maire - M. CONSTANT

Par délibération en date du 24 septembre 2008, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des concerts pour le festival de musique sacrée à 13 €(tarif plein – lettre C) et 10 €(tarif réduit – lettre D). Compte tenu de la programmation et de la qualité des plateaux artistiques proposés et eu égard à une exigence toujours croissante de notre public, il apparaît nécessaire de réajuster nos tarifs après deux années consécutives sans augmentation.

Il est rappelé que le tarif réduit de 10 €s'applique aux étudiants de moins de 26 ans, aux personnes de plus de 65 ans ainsi qu'aux groupes de plus de 10 personnes ; il s'applique également aux personnes qui souhaitent assister à tous les concerts.

Il est rappelé également que les jeunes de moins de 18 ans bénéficient de la gratuité d'accès aux concerts de musique sacrée.

Proposition d'amendement par M. le Maire : les chômeurs indemnisés par pôle emploi, bénéficient de la gratuité d'accès aux concerts de musique sacrée à compter de 2011 sur présentation du justificatif d'indemnisation et dorénavant tous les ans.

Il est proposé d'augmenter ce tarif de 2 €soit :

- 15 €le tarif plein – lettre C
- 12 €le tarif réduit – lettre D).

ainsi que l'amendement pour la gratuité accordée aux chômeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la modification des tarifs de cette manifestation culturelle.
- **ADOPTE** l'amendement pour la gratuité accordée aux chômeurs

4. Fixation des tarifs pour le marché de Noël 2011

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre des animations de fin d'année 2011, le Marché de Noël aura lieu du 10 au 18 décembre sur la Place de Gaulle. Le Marché accueillera des artisans et des commerçants non sédentaires dans les barnums installés par la Ville pour cette occasion.

Compte tenu des tarifs pratiqués les années précédentes, 400 € pour 6 jours en 2010, le tarif forfaitaire proposé pour l'année 2011 est de 450 €pour 9 jours complets d'exploitation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de porter le tarif forfaitaire d'occupation d'un barnum au marché de Noël 2011 à 450 €pour 9 jours.

5. Subvention à un patron pêcheur pour la remise en état d'un pointu traditionnel

Rapporteur : M. le Maire

Les intempéries de mai 2010 ont causé des dommages importants sur le littoral de la Commune, et notamment sur l'outil de travail d'un patron pêcheur, « le Saint-Pierre », appartenant à M. Raphael COZZOLINO, lequel ne peut plus exercer son activité professionnelle depuis. Il s'agit d'un pointu traditionnel construit au Cros de Cagnes dont il convient d'encourager la restauration au titre du maintien du patrimoine maritime local. Le coût de réparation de ce bateau s'élève à 8 661 €HT ; pour parfaire une partie du financement à sa charge, M. COZZOLINO sollicite la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** une subvention d'équipement de 2 000 € soit 23,09% de la dépense subventionnable, à M. Raphael COZZOLINO, pêcheur au Cros de Cagnes

6. Adoption d'une convention avec le bailleur social ERILIA pour l'attribution d'une subvention foncière dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble Antibo, 8 rue Bérenger – Réalisation de 11 logements sociaux

Rapporteur : M. le Maire

L'établissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA) a acquis par préemption l'immeuble sis 8 rue Bérenger, cadastré BT n°39, en vue de créer des logements sociaux. Cette réalisation a été confiée au bailleur social ERILIA qui se portera acquéreur de l'immeuble, afin d'y réaliser 11 logements sociaux : 6 T1 de 35 m² (4 PLUS : prêt locatif à usage social et 2 PLAI : prêt locatif aidé d'intégration) et 5 T2 de 45 m² (3 PLUS et 2 PLAI). Afin d'équilibrer le financement de cette opération qui s'élève à un coût prévisionnel de 1 307 779 €, ERILIA sollicite de la Commune l'octroi d'une subvention foncière de 176 000 €

Dans le cadre de cette opération, ERILIA réservera à la commune 4 logements, au titre de la subvention foncière et 2 logements au titre de la garantie d'emprunt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de convention pour l'attribution de la subvention foncière de 176 000 € s'inscrivant dans le cadre des dispositions de l'article L 2254-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de permettre à la société ERILIA de financer la création de 11 logements sociaux au sein de l'immeuble situé 8, rue Bérenger.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention liant la commune à la SA ERILIA, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

7. Désinscription partielle du grand site inscrit à l'ouest des Alpes-Maritimes

Rapporteur : M. le Maire

Par lettre en date du 8 juillet 2011, la préfecture des Alpes Maritimes a notifié aux communes classées en sites inscrits la proposition de désinscription de certaines parties de leurs territoires de l'inventaire des sites pittoresques des Alpes Maritimes établi par arrêté ministériel du 10 octobre 1974. Il convient de rappeler que le site inscrit du littoral Ouest des Alpes Maritimes représente 25.000 hectares environ et est délimité :

- ✓ A l'ouest par le département du Var,
- ✓ A l'est par la commune de Saint Laurent du Var
- ✓ Au nord, par les communes de Saint-Paul, d'Opio, Roquefort-les-Pins et la Colle-sur-Loup
- ✓ Au sud, par la mer Méditerranée.

Cette inscription a pour objectif d'assurer la surveillance des projets d'équipements publics et privés et de préserver les caractéristiques urbaines et paysagères du littoral en assurant ainsi une protection généralisée du développement des communes concernées. Elle repose sur l'analyse de différents facteurs tels que le cadre environnemental, les perceptions paysagères, l'aspect fonctionnel dans le territoire ainsi que les éléments d'architecture et de paysage. Cette inscription entraîne notamment dans le cadre d'une demande de permis de construire, la saisine de l'architecte des bâtiments de France ainsi que de la majoration d'un mois supplémentaire du délai légal d'instruction.

Aujourd'hui, la préfecture des Alpes Maritimes propose pour la commune de Cagnes-sur-Mer la radiation du secteur de l'avenue des Alpes et du secteur des Bréguières-Vespins, d'une superficie globale de 522 hectares ne présentant plus, selon elle, les qualités suffisantes pour bénéficier de cette protection.

Alors que la municipalité de Cagnes-sur-Mer fournit de nombreux efforts sur le plan de l'urbanisme et de l'architecture, il serait dommageable de ne plus s'appuyer sur l'expertise de l'architecte des bâtiments de France .

Conformément à l'article R 341-1 du code de l'environnement, il appartient au Conseil Municipal de donner son avis dans un délai de trois mois

Cette proposition appelle différentes observations :

En ce qui concerne le secteur de l'avenue des Alpes :

Le PLU prévoit la mutation de ce quartier en favorisant le développement de constructions à usage d'habitation autour du futur pôle commercial Saint Jean.

Ce quartier va donc connaître dans les prochaines années un essor important qu'il est nécessaire d'accompagner et d'encadrer par une démarche qualitative dont le classement en site inscrit constitue l'un des outils.

En ce qui concerne le secteur des Bréguières-Vespins :

Ces deux quartiers possèdent une identité propre :

- ✓ Le plateau des Bréguières est constitué de petites villas, reflet d'une urbanisation réalisée par la création de lotissements dans les années 30 et 50 et dans lequel on note la présence d'espaces verts privés qui participent à la qualité paysagère de ce quartier.
- ✓ Le quartier des Vespins présente une mixité dans ses formes par une occupation variée allant de la maison individuelle aux immeubles d'une hauteur de 15 mètres où de nombreux jardins viennent agrémenter et rythmer le paysage en bordure de mer.

Ces deux secteurs doivent disposer des mêmes protections que le reste du territoire communal.

Autoriser la radiation proposée signifierait que ces secteurs mériteraient un examen moins qualitatif.

Cette proposition va donc à l'encontre de la politique municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE** un avis défavorable sur la proposition de radiation des secteurs de l'avenue des Alpes et des Bréguières –Vespins.

8. Demande d'une subvention à la Région dans le cadre des aides à la réfection des façades dans le périmètre du Haut-de-Cagnes

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 1^{er} février 2010, le Conseil Municipal a renouvelé, pour 3 années complémentaires, le plan d'aides à la réfection des façades dans le Haut-de-Cagnes. Ce plan arrivera à échéance le 31 décembre 2012.

Les subventions allouées par la Commune ont pour objectif de permettre à des particuliers de faire face au surcoût généré par l'usage de matériaux traditionnels et par la reprise des décors imposés par l'Architecte des Bâtiments de France. Ces aides incitatives ont contribué à rénover depuis 2002 : 80 façades du Haut de Cagnes.

La Commune a globalement accordé 354 294 euros de subvention sur un montant prévisionnel de travaux de 1 581 539 euros, soit une contribution de 23 % environ. La Région Provence Alpes Côte d'Azur a apporté, dans le cadre de sa politique d'aide à la rénovation des centres anciens, sa contribution financière sur une base de 33 %, portés à partir de 2006 à 50 % du montant de la subvention versée par la Commune, soit un montant de 173 283 euros.

Pour l'année 2011, la Commune prévoit de verser un montant de subvention de 40.000 euros.

Les aides de la Région s'inscrivant dans la politique d'amélioration de l'environnement et de la mise en valeur du centre historique du vieux bourg de Cagnes-sur-Mer,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter auprès du Conseil Régional l'attribution, au taux maximum, d'une participation financière s'inscrivant dans le cadre de l'aide à la rénovation des façades, sur la base du montant prévisionnel de 40.000 euros, pour l'exercice 2011 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter la demande de subvention auprès de la Région.

9. Candidature de la commune à l'acquisition des parcelles cadastrées section CI n° 86 et 88 dans le cadre de l'exercice du droit de préemption de la SAFER

Rapporteur : M. le Maire

Conformément aux dispositions de la convention d'intervention foncière du 4 février 2003, la SAFER a informé la Commune de la vente de deux parcelles situées 9054 chemin du Val de Cagne cadastrées section CI n° 86 et 88, pour une superficie de 2.928 m², au prix de 84.000 euros auquel s'ajouteront les frais de notaire. Il est précisé que ces parcelles sont actuellement occupées et utilisées comme parking par une entreprise de transport.

Dans la mesure où ces parcelles sont entièrement classées en zone agricole au POS en vigueur et que cette affectation est inchangée dans le PLU, la commune entend procéder à leur acquisition, pour permettre d'en conserver leur destination et fera son affaire personnelle de l'occupation des terrains. Il a été par conséquent demandé à la SAFER d'exercer son droit de préemption et la commune s'est portée candidate à l'acquisition de la dite parcelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CONFIRME** la candidature de la Commune à l'acquisition des parcelles cadastrées section CI n° 86 et 88 au prix de 84.000 euros (hors frais de notaire) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son premier Adjoint, à signer l'ensemble des pièces liées à cette opération, dont l'acte d'acquisition de la parcelle susvisée.

10. Structure multi-accueil Petite Enfance - Acquisition d'un local sis 1 chemin des Lavandins dans le cadre de l'opération immobilière « Les Villages d'Or »

Rapporteurs : M. le Maire – Mme TRASTOUR

Dans le cadre de la construction de la résidence seniors « les Villages d'Or » réalisée sur les parcelles cadastrées section CH n° 23, 24, 25, 26, et 27 sises 1 chemin des Lavandins, la Commune a demandé au promoteur de l'opération de lui vendre un local d'une surface utile de 185,60 m² avec un jardin extérieur de 129 m² et 10 places de parking. Ce local cloisonné et entièrement équipé (électricité, sols souples, baies vitrées, chauffage/climatisation, V.M.C double flux, cuisine équipée en matériels semi-professionnels, alarme anti-intrusion avec transmetteur relié à la Police Municipale, stores et aménagements divers), permettra à la commune de créer et de faire fonctionner une nouvelle structure petite enfance de 35 berceaux dans le quartier du Val Fleuri.

Le prix proposé par le groupe de promotion immobilière « les Villages d'Or » est de 580 000 euros HT validé par le service des domaines, étant précisé que ce prix sera payable au cours de l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition d'un volume au sein de la résidence « les Villages d'Or » édifée sur les parcelles cadastrées section CH n° 23, 24, 25, 26 et 27 correspondant à un local d'une surface utile de 185,6 m² avec un jardin extérieur de 129 m² et 10 places de parking, pour la réalisation d'une structure petite enfance ;
- **DECIDE** de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général l'attribution de subventions, au meilleur taux, pour l'acquisition et le fonctionnement de cette structure pour la petite enfance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces y afférant et à procéder à l'ensemble des formalités et demandes relatives à ce dossier.

11. Echange de terrains entre la commune et la Société ESCOTA en vue de la régularisation des emprises aux abords du square du 8 mai 1945 pour la réalisation d'une piste cyclable

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de la création de la piste cyclable qui longera le square du 8 mai 1945 et qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Nice Côte d'Azur, il est apparu que les emprises situées dans le square appartiennent à Escota et que les accès au parking et au local technique d' Escota sont situés sur des parcelles communales. Il convient, dans ce cadre, de procéder au déclassement des parcelles communales et à une régularisation :

- La commune cédera à Escota les parcelles nouvellement cadastrées section BK n° 333 et 334 d'une superficie de 114 m².
- Escota cédera à la commune les parcelles nouvellement cadastrées section 336, 338, 341 d'une superficie de 224 m². Il est ici précisé que les parcelles susvisées ont fait l'objet d'un déclassement du domaine public de l' Etat par décision ministérielle du 6 mai 2011.

Cet échange sera réalisé avec une soulte de 3230 euros, validée par le service des domaines, au profit d'Escota.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de déclasser les parcelles communales cadastrées section BK n° 333 et 334 d'une superficie totale de 114 m².
- **APPROUVE** l'échange des parcelles communales cadastrées section BK n° 333, 334 d'une superficie totale de 114 m² contre les parcelles appartenant à la société Escota cadastrées section BK n° 336, 338, 341 moyennant une soulte au profit d'Escota de 3230 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Arrivée de M. Salazar – 18 h 15

12. Adoption d'un avenant n° 12 au cahier des charges du Casino Terrazur : maintien du taux de prélèvement communal à 7%

Rapporteurs : M. le Maire – M. MARTIN

Par délibération du 19 mars 2009, le conseil municipal a adopté un avenant au cahier des charges du Casino Jeux du 29 décembre 1994 ramenant le taux de prélèvement communal de 15 % à 7 % du produit brut des jeux diminué du montant de l'abattement légal pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 octobre 2010. Afin de permettre au Casino de maintenir son équilibre financier dans un contexte économique difficile, le conseil municipal a accepté, par délibération du 8 octobre 2010, de maintenir le taux du prélèvement communal à 7 % jusqu'au 31 octobre 2011.

Le Casino Terrazur a enregistré au cours des deux derniers exercices, en raison des charges d'investissement et de fonctionnement (personnel, entretien, amortissement ...) particulièrement élevées du nouvel établissement, un déficit d'exploitation. Le résultat net de l'établissement sera négatif à hauteur de 680 000 euros sur l'exercice 2010-2011.

En conséquence, le Directeur du Casino Terrazur sollicite le maintien du taux de prélèvement à 7 % pour une année complémentaire, c'est à dire jusqu'au 31 octobre 2012, date d'échéance du contrat. Afin de soutenir l'activité du casino et les emplois et de maintenir son équilibre financier dans un contexte économique encore difficile,

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable au maintien du taux de prélèvement communal à 7 % jusqu'au 31 octobre 2012 ;
- **APPROUVE** l'avenant n°12 au cahier des charges d'exploitation du casino Terrazur ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant et l'ensemble des pièces y afférent.

Ont voté contre : Mme NATIVI - MM. SANTINELLI, OBRY
Mme TAIANA
M. GINOUVIER
Mme LARTIGUE – M. SOLER
Mme CAVENEL

13. Tarification des dérogations de secteur scolaire 2010/2011

Rapporteur : M. le Maire

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983 fixant les modalités de répartition des charges de fonctionnement afférentes aux écoles publiques à fréquentation intercommunale, la commune de résidence est tenue de participer pour l'année scolaire au montant des frais de fonctionnement de la commune d'accueil à hauteur de 100%.

L'ordonnance 2000-549 et la circulaire 2000-101 du 4 juillet 2000 précisent que pour le calcul de la contribution de la commune de résidence les dépenses à prendre en compte, à ce titre, sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités parascolaires.

Ainsi pour l'année 2010/2011, sur la base du compte administratif 2010, le calcul du coût réel des dépenses, pour un élève fréquentant les écoles publiques de Cagnes-sur-Mer s'élève à :

- 1 652,03 € pour un élève de pré-élémentaire
- 790,54 € pour un élève d'élémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la mise en application de cette participation financière envers les communes dont les enfants sont scolarisés à Cagnes-sur-Mer

14. Musées – Acquisition d’un bijou d’Attai Chen

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé d’enrichir la collection de bijoux contemporains du Château-Musée par l’acquisition d’un bijou, création d’Attai Chen. Il s’agit d’une broche de 2010, en papier, charbon, lin et argent, d’une valeur de 1000 €. Les œuvres d’Attai Chen, dont ce bijou, ont été présentées dans le cadre de l’exposition de bijou contemporain à l’Espace Solidor « *Schmuck 2011* » du 21 mai au 28 août 2011. Attai Chen est venu exposer ses œuvres l’an dernier lors de l’exposition « Bijoux d’Israël », à l’Espace Solidor. Cette année, l’artiste a obtenu le 1^{er} prix du prestigieux concours « Herbert Hoffmann » qui se tient lors de l’exposition « Schmuck » à Munich. Ses bijoux réalisés à partir de papier recyclé, s’inspirent de la nature et de la société actuelle. Les matériaux pauvres, travaillés par les mains expertes de l’artiste, donnent naissance à des formes baroques et exubérantes qui symbolisent le mouvement perpétuel de la croissance.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d’acquérir cette œuvre pour un montant de 1000 € étant précisé que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2011, section investissement, chapitre 21, article 2161, fonction 322.

15. Musées – Acquisition d’un bijou de Eunmi Chun

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé d’enrichir la collection de bijoux contemporains du Château-Musée par l’acquisition d’un bijou, création de Eunmi Chun. Il s’agit d’une broche de 2010/2011, « Eisbar », en cheveux, feuille d’or, boyau, graines, d’une valeur de 2600 €. Les œuvres de Eunmi Chun, dont ce bijou, ont été présentées dans le cadre de l’exposition de bijou contemporain à l’Espace Solidor « *Schmuck 2011* » du 21 mai au 28 août 2011. Cette artiste coréenne a reçu le Prix Herbert-Hoffmann en 2009, lors de l’exposition « Schmuck » de Munich. Elle utilise des matériaux peu conventionnels, comme les peaux d’animaux, le parchemin ou les cheveux. La technique employée pour la réalisation de cette broche « Eisbar », relève de l’origami. Les cheveux ont été dorés à l’or fin, ce qui leur donne une vie éternelle, pour l’artiste, une image de l’infini.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d’acquérir cette œuvre pour un montant de 2600 € étant précisé que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2011, section investissement, chapitre 21, article 2161, fonction 322.

16. Musées – Acquisition d’un bijou de Bety Majernikova

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé d’enrichir la collection de bijoux contemporains du Château-Musée par l’acquisition d’un bijou, création de Bety Majernikova. Il s’agit d’une broche de 2010, « Gloomy Garden », en plexiglas, PVC et peinture acrylique, d’une valeur de 600 €. Les œuvres de Bety Majernikova, dont ce bijou, ont été présentées dans le cadre de l’exposition de bijou contemporain à l’Espace Solidor « *Schmuck 2011* » du 21 mai au 28 août 2011. Bety Majernikova a effectué ses études d’art au Royaume-Uni et en Allemagne. Elle enseigne depuis 2007 à l’Académie d’Art et de Design de Bratislava et donne des conférences sur le bijou contemporain dans le monde entier.

Ses œuvres font partie de collections publiques et privées. Ce bijou est issu de la série « WRAF », dont les œuvres symbolisent la guerre que mènent les femmes d'aujourd'hui dans un monde de pressions constantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'acquérir cette œuvre pour un montant de 600 € étant précisé que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2011, section investissement, chapitre 21, article 2161, fonction 322.

17. Musées – Acquisition d'un bijou d'Alessandra Pizzini

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé d'enrichir la collection de bijoux contemporains du Château-Musée par l'acquisition d'un bijou, création d'Alessandra Pizzini. Il s'agit d'une broche de 2009, en plastique, résine, laque, argent et acier, d'une valeur de 780 €. Les œuvres d'Alessandra Pizzini, dont ce bijou, ont été présentées dans le cadre de l'exposition de bijou contemporain à l'Espace Solidor « *Schmuck 2011* » du 21 mai au 28 août 2011. Alessandra Pizzini a reçu le prix Klaus Oschmann en 2009. Ce prix récompense des artistes dans divers domaines tels la bijouterie, la mode, le design ou encore la photographie. Les bijoux d'Alessandra Pizzini mêlent les formes de la nature à celles créées par l'homme. L'artiste s'inspire du corail, des oursins, des coquillages et des éponges de mer. Les ossatures de ses bijoux sont réalisées à l'aide d'un laser, après avoir été conçues par ordinateur. Elle obtient des bijoux aux couleurs tendres qui semblent tout droit sortis d'un monde imaginaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'acquérir cette œuvre pour un montant de 780 € étant précisé que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2011, section investissement, chapitre 21, article 2161, fonction 322.

18. Musées – Vente des catalogues et des affiches de l'exposition d'hiver Francis Puivif

Rapporteur : M. CONSTANT

A l'occasion de l'exposition monographique de Francis Puivif, organisée du 10 décembre 2011 au 1^{er} mars 2012, un catalogue de 20 pages, format 21 x 21 cm, sera édité à 1000 exemplaires, ainsi qu'une affiche, 60 x 40 cm, tirée à 300 exemplaires. Ces ouvrages et ces affiches seront mis à la vente à la régie du Château-Musée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** la vente de 500 exemplaires du catalogue accompagnant l'exposition *Francis Puivif* au prix de 5 € et la sortie du stock de 500 exemplaires aux fins, d'une part, d'être offerts aux personnes et institutions ayant participé à l'organisation de l'exposition et à la rédaction du catalogue, ainsi qu'aux diverses personnalités avec lesquelles la Ville est en relation et, d'autre part, d'être échangés contre les catalogues d'autres institutions (musées et galeries d'art).
- **AUTORISE** la vente de 150 affiches 60 x 40 cm de l'exposition *Francis Puivif* au prix de 2 € les affiches restantes servant aux actions de communication.

19. Musées – Sortie du stock d'exemplaires du catalogue d'exposition « Renoir et les familiers des Collettes »

Rapporteur : M. CONSTANT

Le catalogue publié à l'occasion du centenaire de l'installation de Renoir à Cagnes, « Renoir et les familiers des Collettes » rencontre un succès commercial notable à la boutique du Musée Renoir ainsi qu'auprès des comptoirs de vente des musées nationaux (R.M.N.) depuis l'année 2008.

Outre les exemplaires à la vente, il a été prévu un stock d'exemplaires à la gratuité qui arrive bientôt à expiration. Les ouvrages de ce stock sont destinés à être offerts d'une part aux diverses personnalités avec lesquelles la Ville est en relation et, d'autre part, à être échangés contre les catalogues d'autres institutions (musées, bibliothèques et galeries d'art)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** la sortie du stock de vente de 50 exemplaires du catalogue « Renoir et les familiers des Collettes » destinés à être offerts aux personnalités en relation avec la Ville ou à être échangés avec diverses institutions culturelles en relation avec les musées.

20. Demande de subventions 2012 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Manifestation « Festival de Musique sacrée »

Rapporteurs : M. le Maire – M. POUTARAUD

La Direction des Affaires Culturelles propose d'organiser la 11^{ème} édition du Festival de Musique Sacrée qui se déroulera dans deux Eglises, celle de la Sainte Famille et celle de Saint Pierre du Haut de Cagnes, en 2012. La programmation toujours variée et de qualité proposée lors des concerts organisés à l'occasion de ce festival a fidélisé au cours des années, un public de plus en plus nombreux. Nous avons ainsi pu écouter les compositeurs suivants : Bach, G. Rossini, A. Vivaldi, W.A. Mozart, H. Berlioz, F. Schubert... Mais également des ensembles tels, le Chœur Régional Vocal PACA, le Chœur Philharmonique de Nice... Et des orchestres tels : l'Orchestre de Toulon, l'Orchestre Sympho-Sophia, l'Orchestre Symphonique Azuréen... En 2011, de nouveaux projets fédérateurs ont été mis en place pour répondre aux attentes d'un auditoire toujours le plus large possible. La présence record du public qui suit cette manifestation à Cagnes-sur-Mer témoigne de l'intérêt qu'elle suscite, et des efforts qui sont déployés pour parvenir à le fidéliser.

En 2011, la Ville de Cagnes sur Mer a poursuivi ses actions avec un Festival de Musique Sacrée qui a vu la participation de l'Association « Opération » le 5 novembre à l'Eglise Saint Pierre du Haut de Cagnes, puis à l'Eglise de la Sainte famille respectivement les 6, 10 et 18 novembre 2011, avec dans l'ordre : le Chœur Régional PACA et l'Orchestre Sympho-Sophia et comme en 2007, la participation de chorales de la ville pour ce nouveau projet fédérateur dirigé par Michel Piquemal, l'Ensemble Crescendo avec l'Orchestre Symphonique Azuréen dirigé par Nicolas Piel, enfin l'Ensemble vocal Syrinx avec l'Orchestre des Concerts Syrinx et l'Ensemble Vocal Quilisma sous la direction d'Errol Girdlestone en clôture de ce Festival

Le budget prévisionnel de ce festival étant de 15 000 € TTC et dans la mesure où il remplit les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, d'une part, et du Conseil Général des Alpes-Maritimes, d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2012 de :
 - 3 000 euros TTC auprès du Conseil Régional PACA
 - 5 000 euros TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

21. Demande de subventions 2012 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Manifestation « Soirées jazz au Château »

Rapporteur : M. CONSTANT

Depuis de nombreuses années, la Ville de Cagnes-sur-Mer organise durant l'été des concerts gratuits de Jazz dans le Haut-de-Cagnes, place du Château. L'idée de fidéliser le public cagnois et les touristes en proposant des concerts, les vendredis soir, en juillet et août s'est avérée une réussite depuis sa création en 2004. En effet, on ne compte pas moins de 500 personnes sur le site à chaque représentation. Le choix artistique s'est porté vers des petites formations tout en proposant un large panel des différents courants du Jazz. Ainsi 7 concerts ont été programmés pour 2011 : Bartahlo (jazz manouche), Jazz à Cordes en quartet (jazz classique), Trilogie Swing (jazz vocal) et Peggy Quetglass en trio (pop-jazz vocal) pour le mois de juillet et Manu Domergue et No Vibrato Quartet (jazz vocal), Alain Rattier Quintet (jazz New-Orleans) et Honeybee Quartet (standards de jazz) au mois d'août. En raison du succès qu'a rencontré cette programmation, la Ville souhaite renouveler en 2012 ces rendez-vous estivaux du Jazz.

Le budget prévisionnel de ces soirées étant de 21 000 € TTC et dans la mesure où elles remplissent les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, d'une part, et du Conseil Général des Alpes-Maritimes, d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2012 de :
 - 5 000 euros TTC auprès du Conseil Régional PACA
 - 8 000 euros TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

22. Demande de subventions 2012 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Manifestation « Histoires de Dire »

Rapporteur : M. le Maire

Chaque année, au début de l'été, la médiathèque municipale propose une soirée de contes et de paroles "Histoires de Dire" dans les jardins du musée Renoir. Aboutissement d'un travail autour du fonds de livre "contes", point d'orgue de grande envergure après les rendez-vous contés, les heures de lectures à voix haute... à la médiathèque municipale. L'occasion de présenter "une scène ouverte à la création, aux formes diverses d'expression orale, et aux jeunes talents". En 2011, le public a pu entendre des spectacles tels que « C'est la lune qui me l'a dit » proposé par la compagnie Créature alliant musiques, chansons et marionnettes ou encore « Le Naturaliste ou le voyage en ballon » interprété par le comédien et auteur Patrick Robine. Il est à noter également la petite performance chantée issue du répertoire « Echappée Belle et interprétée par Johanna Piraino et Ruth Lévy Benseft. Chaque année, l'événement permet à un public d'environ 800 personnes d'assister gratuitement les pieds dans l'herbe et la tête dans les étoiles à une nuit magique sous les oliviers. La mise en valeur des jardins du musée Renoir, la charge culturelle de l'instant amène un supplément d'âme qui rejaillit sur la cohésion et le travail d'une équipe et d'un établissement. En raison du succès que rencontre cette manifestation, la ville souhaite pouvoir renouveler son édition en 2012.

Le budget prévisionnel de cette manifestation étant de 16 000 € TTC et dans la mesure où elle remplit les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, d'une part, et du Conseil Général des Alpes-Maritimes, d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2012 de :
 - 5 500 euros TTC auprès du Conseil Régional PACA
 - 5 500 euros TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

23. Demande de subventions 2012 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Espace Solidor : actions en faveur du bijou contemporain

Rapporteur : M. le Maire

Depuis de nombreuses années, la Ville de Cagnes-sur-Mer affirme sa volonté de poursuivre et d'optimiser l'action en faveur des Métiers d'Art en dynamisant dans le site touristique du Haut-de-Cagnes, l'Espace Solidor. Cette orientation constitue un axe majeur de la politique culturelle de la Ville de Cagnes-sur-Mer, labellisée depuis 1995 « Ville et Métiers d'Art », qui est désormais devenu un pôle pour notre région dans le domaine du Bijou Contemporain. L'intérêt de cette politique réside dans la complémentarité des actions : présentation d'expositions nationales et internationales à l'Espace Solidor, constitution d'un véritable fonds de documentation, acquisition d'œuvres, éveil à la création pour les jeunes au sein d'ateliers de pratique artistique, organisation d'ateliers de réflexion et de création pour des artistes, participation à des expositions « Métiers d'Art »...Le budget prévisionnel 2012 de ces actions étant de 35 000 €TTC, et dans la mesure où elles remplissent les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur d'une part, du Conseil Général des Alpes-Maritimes d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2012 de :
 - 12 000 euros TTC auprès du Conseil Régional PACA
 - 12 000 euros TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

24. Demande de subventions 2012 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Manifestation « Un soir chez Renoir »

Rapporteur : M. le Maire

En 2009, la Ville de Cagnes-sur-Mer a créé un nouvel événement intitulé « un soir chez Renoir » dans le décor naturel des jardins du Domaine Renoir aux Collettes. Cette manifestation rend ainsi hommage, par l'élection de cet espace magique des Collettes, au Maître des lieux « Pierre Auguste Renoir » grand amateur de Musique. Elle permet à la création artistique de s'exprimer largement dans le domaine du chant, de la musique mais aussi de la danse. La Ville avec le soutien du département souhaite proposer au public, des spectacles musicaux gratuits de qualité avec des thèmes et des genres différents. En 2011, quatre soirées ont été programmées, les 17, 18, 19 et 20 juillet : l'Orchestre Philharmonique de Nice était prévu en ouverture de ces soirées puis étaient proposés un spectacle de musiques et danses pop, lyrique et variété, suivi d'une soirée de musiques et danses de tangos argentins et enfin un théâtre musical dédié à Van Gogh avec le comédien Alain Carré et le Quatuor Ludwig. Le Budget prévisionnel de cette manifestation étant de 100 000,00 € TTC et dans la mesure où elle remplit les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur d'une part et d'autre part du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2012 de :
 - 25 000 euros TTC auprès du Conseil Régional PACA
 - 45 000 euros TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

25. Demande de subventions 2012 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Représentations théâtrales

Rapporteur : M. CONSTANT

Depuis de nombreuses années, la Ville de Cagnes-sur-Mer a mis en place une véritable saison théâtrale reposant sur une programmation à la fois variée et accessible à tous dans le but de fidéliser le public cagnois autour du spectacle vivant. La Ville diversifie également les lieux de représentation sur la base d'un rendez vous mensuel au Centre Culturel, mais aussi avec une programmation particulière au Casino Terrazur. Par ailleurs, elle propose des représentations gratuites :

- au Cinéma Espace Centre - les collégiens de Cagnes sur Mer, - pour les enfants (en Décembre)
 - en plein air, l'été, place de la Marine et place Grimaldi - pour tout public
- Enfin la saison est complétée par la présentation de compagnies « amateurs » dans le cadre des Rencontres Théâtrales d'Automne du Centre Culturel qui se déroulent chaque année en octobre sur 3 jours avec une séance gratuite destinée aux enfants. Le budget prévisionnel de cette saison théâtrale 2012 étant de 45 000 €TTC et dans la mesure où elle remplit les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, d'une part, et du Conseil Général des Alpes-Maritimes, d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2012 de :
 - 10 000 euros TTC auprès du Conseil Régional PACA
 - 20 000 euros TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

26. Demande de subventions 2012 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Manifestation « Festival du Livre Jeunesse »

Rapporteur : M. le Maire

Le Festival du Livre Jeunesse de Cagnes-sur-Mer se tiendra le 13 et 14 octobre 2012 dans le cadre du parc des Bugadières. Cette biennale est organisée par la médiathèque municipale en partenariat avec la médiathèque départementale, les écoles, les institutions et associations liées au thème choisi. Un événement qui s'appuie sur le travail de toute une équipe pendant l'année, aussi bien en terme de "choix de documents" que sur la programmation de l'équipement (spectacles, ateliers, expositions...). Ce moment exceptionnel pour le livre et les jeunes lecteurs de la commune, du département et de la région s'articule autour de deux grands axes. Un espace réservé aux libraires et éditeurs, privilégiant les libraires locaux et l'édition régionale, et, des espaces réservés aux animations: ateliers, expositions, spectacles vivants, lectures, contes, installations plastiques... Depuis le début le festival entend montrer sa différence et son originalité en proposant aux enfants et à leur famille de très nombreux ateliers où ils peuvent exprimer leur créativité. Ces ateliers peuvent être littéraires, poétiques, artistiques, scientifiques ou ludiques... ils positionnent l'enfant acteur au cœur du festival. Ils mettent en lumière tous les aspects que peut prendre le livre, amenant tous les types de lecteurs vers le livre et la lecture, objectif premier de la bibliothèque municipale de la ville de Cagnes-sur-Mer qui compte à ce jour près de 5000 lecteurs actifs. Après le cycle sur les quatre éléments, l'air (2002), l'eau (2004), la Terre (2006) et le feu (2008) le thème de réflexion en 2010 était « Le MOTIF », il portait sur la tradition orale, les contes, les histoires et traductions, les rumeurs urbaines... La mise en place du festival permet également la mise en valeur des ressources locales, la mise en lumière d'un quartier, de nouveaux partenariats avec les associations. Il constitue de ce fait une des actions principales de la commune vers les jeunes pour une meilleure connaissance du livre et de la lecture.

Un soin tout particulier est porté pour faire connaître la manifestation : affiches, dépliants, insertions publicitaires, marque-pages, dossier de presse. Le dépliant est remis à tous les enfants scolarisés sur la commune (écoles maternelles et élémentaires, collèges).

Le budget prévisionnel de ce festival étant de 55 000 € TTC et dans la mesure où il remplit les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, d'une part, et du Conseil Général des Alpes-Maritimes, d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2012 de :
 - 18 000 euros TTC auprès du Conseil Régional PACA
 - 20 000 euros TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

27. Demande de subventions 2012 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Animations au sein de la Médiathèque Municipale et de la Ludothèque Municipale

Rapporteur : M. le Maire

La nouvelle organisation concernant la Médiathèque municipale et Ludothèque municipale permet depuis juin 2011 une synergie encore plus étroite et un travail pour 2011/2012 qui mettra l'accent dans les deux établissements sur la mémoire et la lecture (apprendre les règles, apprendre des comptines, des extraits de textes, des chansons et s'en souvenir).

Ainsi, il est proposé au public différentes animations et manifestations :

Animations tout au long de l'année à la médiathèque municipale 2012

Il s'agit de mettre les collections en valeur par l'intermédiaire d'ateliers de création artistique, rencontres avec des artistes vivants : auteurs, plasticiens, conteurs ..., expositions, bibliographies ... ; de faire vivre les fonds grâce aux lectures partagées, table d'actualité ... ; d'initier et former tous ceux qui sont proches des enfants à la gestion d'un petit fonds de livres, la lecture à voix haute, la mise en place d'animations spécifiques autour du livre et de la lecture. Le programme est gratuit et ouvert à tous, il permet aussi de faire connaître le dynamisme de l'établissement et ses forces de propositions.

Animations tout au long de l'année à la ludothèque municipale 2012

Il s'agit de mettre les collections de jeux et jouets en valeur par l'intermédiaire d'ateliers de création artistique, rencontres avec des fabricants, des associations de joueurs ; de faire vivre les fonds et de se former tout au long de l'année grâce à des intervenants de qualité qui vont ouvrir « les possibles » et proposer de nouvelles activités ; et d'initier les publics à de nouvelles pratiques, des concepteurs de jeux, et d'imaginer des mises en réseaux.

Fête du jeu 26 mai 2012

Le samedi 26 mai 2012 la ludothèque municipale célébrera la « Fête mondiale du jeu » au parc des Bugadières. Cette manifestation représente l'aboutissement d'un travail autour du jeu et jouet à la ludothèque municipale tout au long de l'année : ateliers, création de jeux, animations, actions culturelles en transversalité avec les autres services et notamment la médiathèque municipale, participation aux événements culturels de la ville de Cagnes sur Mer ; mais aussi, la quotidienneté du prêt, de l'accueil des structures petite enfance, écoles, associations, les instituts spécialisés.

Cette journée permet à la fois de montrer les « savoir faire » à travers les animations proposées qui suivront la thématique le « jeux en mouvement : jeux'mouv, tu mouv, ...ils mouv ».

Chaque année, l'événement permet à un public familial très nombreux de profiter d'ateliers, spectacles, animations mais aussi de la présence de fabricants de jeux, de rencontres avec des professionnels de la petite enfance ...

Les relations privilégiées qui existent entre la Ludothèque et la Médiathèque Départementale des Alpes Maritimes peuvent ce jour là se concrétiser par la venue du « ludo bus », la présentation d'expositions et de jeux et la présence du service « Ludothèque » de la Médiathèque départementale.

Le budget prévisionnel de ces animations et de la « Fête du jeu » étant de 10 000 €TTC dans la mesure où elles remplissent les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, d'une part, et du Conseil Général des Alpes-Maritimes, d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2012 de :
 - 3 000 euros TTC auprès du Conseil Régional PACA
 - 5 000 euros TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

28. Demande de subventions 2012 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Exposition d'hiver « Patrick Alo »

Rapporteur : M. le Maire

Le Château-Musée Grimaldi a accueilli durant la saison estivale 2010 une biennale d'Art contemporain sous l'égide de l'U.M.A.M. (Union Méditerranéenne pour l'Art Moderne), association fondée en 1946 par Henri Matisse et Pierre Bonnard. Cette biennale a rencontré, pour sa première édition cagnoise, un très grand succès auprès du public et a contribué à positionner Cagnes-sur-Mer dans une démarche de promotion de la création contemporaine. L'impact médiatique de l'exposition a été sans précédent : outre la presse écrite, les chaînes de télévision France 2 (*Télématin*) et Arte (*L'Art et la manière*) n'ont pas manqué de souligner l'intérêt et l'originalité de l'événement à l'échelon régional et national. A l'occasion de la biennale, trois prix ont été attribués à des artistes dont le sculpteur italien Patrick Alo qui a remporté le « Prix de Cagnes » lui permettant d'obtenir une exposition personnelle durant l'automne-hiver 2012.

La biennale d'Art contemporain, prévue pour la saison estivale 2012, ne sera pas organisée car la fermeture du Musée Renoir pour réhabilitation implique le déplacement temporaire des œuvres et du mobilier au Château-Musée. Le public pourra ainsi découvrir ou redécouvrir l'œuvre de Renoir à Cagnes, et ce malgré la fermeture du domaine des Collettes. De fait, durant la saison estivale, les visiteurs pourront apprécier le « Musée Renoir hors les murs » au premier étage du Château.

L'exposition réservée à Patrick Alo est maintenue et aura lieu au deuxième étage du Château-Musée durant l'automne-hiver. Natif de Rome, il travaille à partir de matériaux de récupération et s'intéresse particulièrement au recyclage dans l'art des déchets industriels. De ses assemblages métalliques spectaculaires naissent des créatures fantastiques ou des figures mythologiques qui invitent à une réflexion sur notre société de consommation et, plus globalement, sur les produits issus des sociétés modernes.

Le budget prévisionnel de cette exposition étant de 50 000 €TTC et dans la mesure où elle remplit les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, d'une part, et du Conseil Général des Alpes-Maritimes, d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2012 de :
 - 13 000 euros TTC auprès du Conseil Régional PACA
 - 12 000 euros TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

29. Demande de subventions 2012 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Animations kiosque place de Gaulle

Rapporteur : M. le Maire

La ville organise tout au long de l'année des animations gratuites Place De Gaulle où un kiosque est installé à cet effet. Ces animations à la fois festives, populaires et culturelles ont lieu régulièrement afin de dynamiser le centre ville et de constituer un lieu de rencontres entre les générations. Il est prévu notamment d'organiser pour 2012 : une animation musicale, un Carnaval, un Festival d'Harmonies, la Fête de la musique, une journée amateurs de peinture sur chevalets, le Kiosque en Musique. Le budget prévisionnel de ces animations étant de 30 000 € TTC et dans la mesure où elles remplissent les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, d'une part, et du Conseil Général des Alpes-Maritimes, d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2012 de :
 - 10 000 euros TTC auprès du Conseil Régional PACA
 - 10 000 euros TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

30. Modification de l'état des postes à temps non complet du personnel communal

Rapporteurs : M. le Maire – Mme LUPI

Certains agents municipaux sont employés sur des postes à temps non complet pour des raisons liées à l'organisation des services. Ces agents relèvent de dispositions spécifiques prévues par le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 et la circulaire du 28 mai 1991.

Suite à différentes modifications intervenues (changement de grade, modification du temps de travail, cessation d'activité...), il convient de modifier l'état du personnel en question.

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le nouvel état relatif aux postes à temps non complet.

S'est abstenue : Mme CAVENEL

31. Prise de participation de la SEMIACS dans le capital de la Société « Stationnement Urbain Développement et Etudes » (SUDE)

Rapporteurs : M. le Maire – Mme BANDECCHI

Dans sa séance du 24 Juin 2011, le Conseil Municipal a autorisé, conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SEMIACS à prendre une participation à hauteur de 5 000 € dans le capital de la société « Stationnement Urbain Développements et Etudes (SUDE).

La SUDE détient des brevets permettant de développer des systèmes innovants pour la gestion de l'espace urbain et plus particulièrement pour le parking, la mobilité et pour la communication entre la ville et ses usagers, tant automobilistes que piétons.

Le capital social de la SUDE fixé à 10 000 € lors de la souscription initiale de la SEMIACS, doit être augmenté et porté à un montant de 4 000 000 € en tenant compte d'un apport sur fonds propres de la SEMIACS de 2 000 000 € et de l'apport des brevets de Monsieur Jean Louis FIORUCCI et de Monsieur ROWE, pour un montant identique.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la prise de participation à hauteur de 2 000 000 € de la SEMIACS dans le capital de la société SUDE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prise de participation.

S'est abstenu : M. BURRONI

Ont voté contre : Mme NATIVI – MM. SANTINELLI, OBRY
Mme TAIANA
M. GINOUVIER
Mme LARTIGUE – M. SOLER
Mme CAVENEL

32. Adoption d'une convention avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG 06) pour une mission d'archivage

Rapporteur : M. le Maire

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes (CDG 06), propose aux collectivités locales une mission d'archivage dans la perspective d'un traitement et d'une résorption de l'arriéré des archives de la commune.

Suite au sinistre survenu au local Dromard du Cros-de-Cagnes en février 2011, le CDG 06 a établi le 10 mars 2011 un premier diagnostic d'intervention dans lequel est précisé le volume des documents ayant subi des dégradations et nécessitant un travail prioritaire pour éviter la contamination des autres documents. Le volume total à traiter est de 108,90 ml.

Le traitement réalisé sur les archives les plus exposées s'avère en effet indispensable, si l'on veut ne traiter que les seules archives définitives lors d'une opération de décontamination ultérieure. Il s'agit d'effectuer au préalable les opérations suivantes :

- Tri et rédaction des bordereaux d'élimination correspondants
- Classement
- Refonte des bordereaux de versement existants / rédaction des bordereaux de versement pour les archives non classées
- Reconditionnement

Le CDG 06 s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de la mission qui lui est confiée et qui sera réalisée en application des dispositions législatives et réglementaires en la matière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la mission Archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes (CDG 06) pour de l'archivage ponctuel de documents prioritaires, pour un montant de 540 €TTC par jour avec un maximum de 3 jours pour l'année 2011.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, la convention relative à la mission de conservation des archives territoriales et les éventuels avenants permettant de requérir l'intervention de la mission Archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes (CDG 06).

33. Création d'une manifestation commerciale « Les rendez-vous de la place de Gaulle »

Rapporteur : M. ROSSO

Dans le cadre des actions de dynamisation et d'animation du Centre Ville et afin de préserver l'attractivité des commerces de proximité après le déplacement du marché des Producteurs vers le parking de la Rotonde, il est proposé de créer sur la place de Gaulle une nouvelle manifestation commerciale, de périodicité régulière.

Cette manifestation hebdomadaire s'appuiera sur la renommée des Soirées Artisanales du Cros avec la thématique « l'artisanat et les créations artistiques » en dehors des mois de juillet et d'août, afin de ne pas se confondre avec les Soirées Artisanales du Bord de Mer. Elle mettra l'accent sur l'artisanat avec les démonstrations du savoir-faire des artisans et des artistes libres.

Cette manifestation entrera dans le cadre de la convention de partenariat entre les commerçants de l'association Cagnes Grand Centre et la Ville. La manifestation se déroulera tous les vendredis, durant toute la journée et réunira de 20 à 30 exposants. La redevance d'occupation du domaine public est proposée à 10 € applicable à chaque emplacement de 3x3m et à la journée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le principe de création de la manifestation « Les rendez vous de la place De Gaulle » chaque vendredi de septembre à juin, hormis les jours du marché de Noël ;
- **APPROUVE** le tarif et le nombre des emplacements.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 20.

Le Maire

Louis NEGRE